

## **DELIBERATION N° 2002/06-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2001 : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2001, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement : - 7 761 493,89 F (1 183 232,12 euros)
- résultat de clôture de fonctionnement : + 8 726 468,08 F (1 330 341,48 euros)
- résultat global : + 964 974,19 F ( 147 109,37 euros)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit - 7 761 493,89 F ( 1 183 232,12 euros) et de reprendre le solde, soit + 964 974,19 F ( 147 109,37 euros), au budget supplémentaire 2002, dans l'excédent de fonctionnement reporté.